



« Ville de Pont-à-Mousson

Mairie de Pont-à-Mousson

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20260407-DEL-22-07042026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

I. Contexte économique et financier

L'environnement économique **international** demeure marqué par de fortes incertitudes. Les tensions géopolitiques, la volatilité des prix de l'énergie et le ralentissement de la croissance continuent de peser sur les perspectives économiques. Si l'inflation a amorcé un reflux progressif, elle reste à un niveau supérieur à celui observé avant la crise sanitaire, maintenant une pression durable sur les coûts supportés par les acteurs publics et sur le pouvoir d'achat des ménages.

Dans ce contexte, les politiques monétaires restent prudentes. Les taux d'intérêt, désormais durablement plus élevés qu'au cours de la décennie précédente, renchérissent les conditions de financement. Cette évolution impacte directement la capacité d'investissement des collectivités locales et impose une vigilance accrue quant à la soutenabilité de l'endettement.

À l'échelle **européenne**, la croissance demeure modérée et le retour progressif aux règles de discipline budgétaire conduit les États à maîtriser davantage leurs déficits publics. Cette orientation se traduit par une évolution plus contrainte des finances publiques nationales et, par ricochet, des concours financiers accordés aux collectivités territoriales. Dans le même temps, les priorités européennes – transition écologique, souveraineté énergétique, transformation numérique et cohésion territoriale – offrent des opportunités de financement, qui nécessitent toutefois des capacités de cofinancement dans un contexte budgétaire plus exigeant.

Au niveau **national**, la situation des finances publiques reste caractérisée par un niveau très élevé de déficit et de dette. La stratégie de redressement engagée repose sur une maîtrise renforcée de la dépense publique. Pour les collectivités territoriales, cette orientation se traduit par une réduction des dotations et par une responsabilisation accrue dans la gestion budgétaire.

Parallèlement, les collectivités doivent faire face aux effets durables de l'inflation sur leurs dépenses de fonctionnement. La hausse des charges de personnel, liée notamment aux revalorisations salariales et à l'évolution des carrières, s'ajoute à l'augmentation des coûts énergétiques et à l'inflation sur les biens et services. Ces facteurs pèsent sur l'épargne brute et réduisent les marges de manœuvre financières. À cela s'ajoute la participation à la réduction des déficits de la CNRACL qui va obérer le budget 2026.

La structure des recettes a également évolué à la suite de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Si les mécanismes de compensation ont permis de préserver l'équilibre global, ils ont réduit l'autonomie fiscale des communes et renforcé la dépendance à des ressources dont la dynamique reste incertaine. La fiscalité foncière demeure ainsi quasiment le seul levier fiscal direct.

Dans ce contexte, l'investissement **communal** conserve un rôle essentiel pour l'attractivité du territoire, la modernisation des équipements publics et la transition énergétique. Toutefois, la hausse des coûts des travaux et l'augmentation des taux d'intérêt complexifient la conduite des projets et en renchérissent le financement. Les collectivités sont ainsi conduites à prioriser leurs investissements, en arbitrant entre nouveaux équipements, rénovation du patrimoine et adaptation aux enjeux environnementaux.

Ces éléments constituent le cadre général dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires de la ville de **Pont-à-Mousson**. Dans cet environnement contraint mais stabilisé, la collectivité doit concilier la préservation d'une situation financière saine, le maintien d'un service public de proximité de qualité et la poursuite d'un programme d'investissement adapté aux besoins des habitants de la commune et du territoire, tout en veillant à la maîtrise de l'endettement et à la stabilité de la fiscalité.

II. ORIENTATIONS DU BUDGET DE LA VILLE DE PONT-À-MOUSSON EN 2026

Le 15 mars dernier, les Mussipontaines et les Mussipontains ont fait le choix de nous renouveler leur confiance. Ce choix nous honore, mais surtout, il nous oblige.

Nous ouvrons aujourd'hui un nouveau mandat. Un mandat qui s'inscrit dans la continuité d'un précédent cycle qui, malgré un démarrage difficile, a démontré toute son efficacité. Plus de 30 millions d'euros d'investissements ont été réalisés. La dette de la commune a été réduite. La fiscalité, quant à elle, a été ajustée avec mesure et responsabilité.

Ces résultats ne sont pas un aboutissement. Ils sont un socle.

Un socle solide sur lequel nous devons désormais construire.

Car aujourd'hui, il nous appartient de nous projeter. De fixer un cap. D'engager une nouvelle dynamique au service de notre territoire.

Nous devons d'abord poursuivre et amplifier le développement des services publics locaux. Parce que la proximité est notre première responsabilité, nous devons continuer à améliorer concrètement le quotidien des habitants.

Nous devons aussi renforcer l'attractivité de notre commune. Une ville qui attire est une ville qui vit, une ville qui investit, une ville qui prépare son avenir. Cela suppose des équipements adaptés, un cadre de vie de qualité, et une ambition économique assumée.

Nous devons également affirmer avec force notre place au sein de notre intercommunalité et, au-delà, dans l'espace central régional du Grand Est. Notre commune doit peser, proposer, influencer. Elle ne doit pas subir, mais agir.

Ce mandat devra aussi être celui du lien social. Dans une société parfois fragmentée, nous avons le devoir de rassembler. Cela passe par un soutien fort au tissu associatif, qui constitue un pilier essentiel de la cohésion locale. Mais cela suppose aussi de mieux cibler nos aides, pour accompagner plus efficacement celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Nous porterons une attention constante à la jeunesse. Parce que préparer l'avenir, c'est investir dans nos enfants et nos adolescents, nous devons renforcer les politiques éducatives, sportives et culturelles qui leur sont destinées.

Dans le même esprit, nous devons encore intensifier notre action en direction de nos aînés. Le vieillissement de la population est une réalité. Il nous impose d'adapter nos services, de renforcer l'accompagnement et de garantir à chacun des conditions de vie dignes et sereines.

Mais nous ne pouvons ignorer le contexte dans lequel s'ouvre ce mandat.

Le monde est marqué par des tensions profondes. Des conflits durent, d'autres éclatent, parfois à proximité de notre continent, plus récemment encore au Moyen-Orient. Cette instabilité internationale crée un climat d'incertitude durable.

À cela s'ajoute une pression inflationniste qui pèse sur nos finances comme sur celles de nos concitoyens.

De plus, sur le plan national, l'instabilité politique appelle à la prudence. Il est raisonnable de penser que ces incertitudes pourraient se prolonger jusqu'à mi-2027.

Dans ce contexte, notre responsabilité est claire : être lucides sans être immobiles. Être prudents sans être passifs.

Oui, nous devons faire preuve de rigueur. Oui, nous devons sécuriser nos équilibres financiers. Mais non, nous ne devons pas renoncer à agir.

Car c'est précisément dans les périodes d'incertitude que l'action publique locale doit être forte, lisible et déterminée.

C'est pourquoi nous lancerons notre programme.

Un programme ambitieux, mais maîtrisé. Un programme qui conjugue investissement et responsabilité. Un programme fidèle à nos engagements et adapté aux réalités du moment.

Nous avancerons avec méthode, avec exigence, et avec une seule boussole : l'intérêt des Mussipontaines et des Mussipontains.

1. DES ENGAGEMENTS TENUS

A. Les taux de fiscalité

En 2025, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Taux de 2021 à 2025 à Pont-à-Mousson

	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe foncière sur le bâti	31,60	31,60	32,23	32,23	32,23
Taxe foncière sur le non bâti	29,70	29,70	30,29	30,29	30,29

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20260407-DEL-22-07042026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

Évolution des taux de 2021 à 2024 à Pont-à-Mousson

	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe foncière sur le bâti	+1%	/	+2%	/	/
Taxe foncière sur le non bâti	+1%	/	+2%	/	/

Pour mémoire, le taux de taxe d'habitation n'a pas augmenté sur la durée du mandat (9,59%).

L'équipe municipale proposera de maintenir ces taux en 2026.

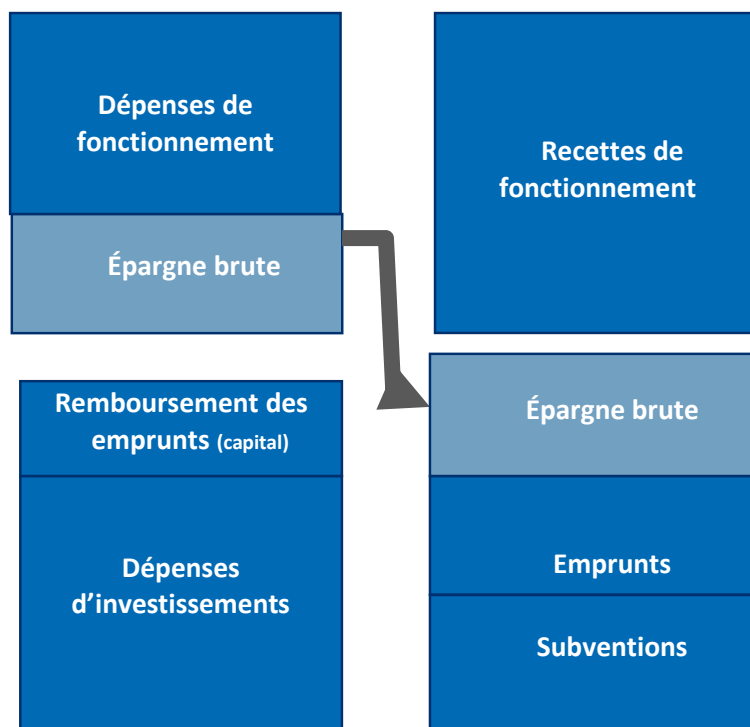
Par comparaison avec les communes du département, Pont-à-Mousson présente les taux les moins élevés pour les communes de même strate :

TAUX DES TAXES 2025			
	Taxe foncière sur le bâti	Taxe Foncière sur le non bâti	Taxe d'habitation
PONT-À-MOUSSON	32,23	30,29	09,59
TOUL	36,53	10,57	18,57
LUNEVILLE	41,11	49,12	19,20
LONGWY	44,10	24,28	25,83
NANCY	33,98	20,05	13,08

B. L'épargne brute

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de rembourser la dette et de financer les investissements. C'est un levier essentiel pour investir.

Équilibre annuel du budget



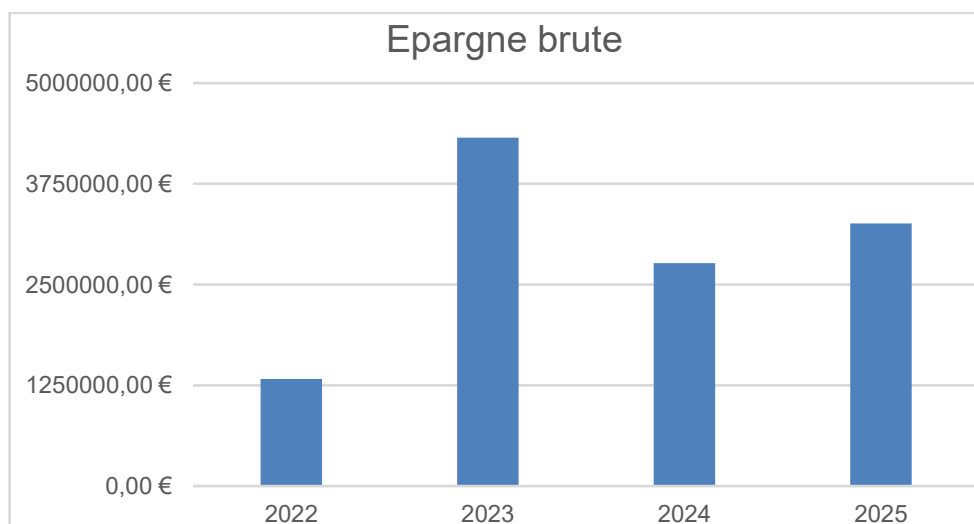
Pour maintenir le niveau de l'épargne brute, une vigilance toute particulière doit être apportée aux dépenses et aux recettes de fonctionnement.

Concernant la maîtrise énergétique, la Ville a revu l'ensemble des modalités de chauffage de ses bâtiments pour mettre la température en conformité avec les préconisations nationales. Nous poursuivons également le remplacement progressif de notre éclairage public et dans les bâtiments municipaux en généralisant l'éclairage LED.

Cette maîtrise passe également par la responsabilisation des agents et des associations sur leur consommation énergétique.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Épargne de gestion	1 504 734,86 €	4 535 079,72€	2 984 690,58€	3 444 916,69€
Taux d'épargne de gestion	9,73%	23,94%	17,60%	18,82%
Épargne brute	1 327 787,96 €	4 324 237,09€	2 764 854,57€	3 259 353,67€
Taux d'épargne brute	7,11%	22,83%	16,31%	17,81%

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20260407-DEL-22-07042026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026



C. Une volonté de maintenir le niveau des investissements

Après la finalisation en 2025 de nombreux grands projets (rénovation du centre social, réaménagement des sites périscolaires, finalisation de la place Strohmman, aménagement du nouveau bassin d'aviron et sa promenade, rénovations énergétiques, ...), le budget 2026 sera à nouveau marqué par un niveau d'investissement soutenu.

2. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 : STABILITÉ DE LA FISCALITÉ, INVESTISSEMENT IMPORTANT ET DETTE MAÎTRISÉE

La loi NOTRe de 2015 prévoit que « dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

A. L'évolution de la section de fonctionnement

La collectivité doit supporter les mesures antérieures et l'inflation constatée sur les produits et les services, dans un contexte financier contraint.

Dépenses réelles de fonctionnement

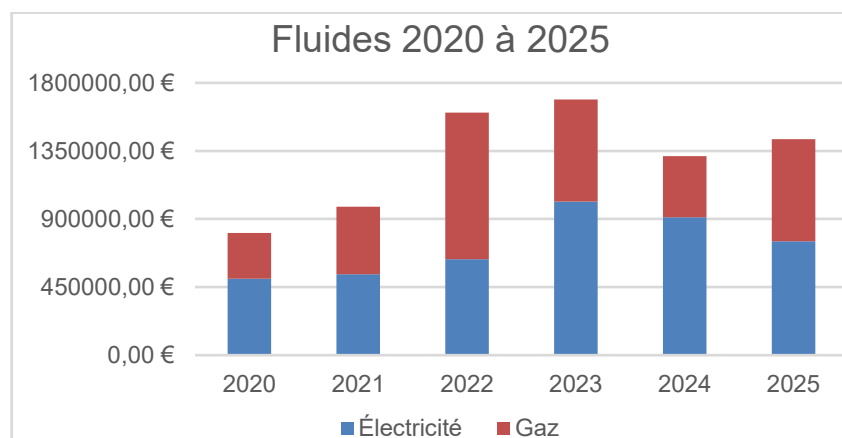
2020	2021	2022	2023	2024	2025
12 268 470 €	12 735 634 €	14 131 004 €	14 616 290 €	14 190 621 €	15 045 808 €

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20260407-DEL-22-07042026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

➤ Le coût de l'énergie

Le coût des fluides a fortement pesé sur les dépenses de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Électricité	506 335,20 €	534 488,04 €	634 525,85 €	1 016 149,47 €	910 762,16 €	753 561,11 €
Gaz	301 584,14 €	446 581,31 €	968 546,84 €	674 125,86 €	405 872,74 €	678 119,96 €



➤ L'augmentation du coût de la masse salariale

Part des frais de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement

2021	2022	2023	2024	2025
50%	45%	45%	47%	43%

Les frais de personnel sont contenus et représentent en 2025 43% des dépenses réelles de fonctionnement.

Évolution des frais de personnel depuis 2021 par rapport aux effectifs (chiffres CFU)

	2021	2022	2023	2024	2025
Frais de personnel	6 361 910€	6 336 216€	6 610 854€	6 636 617€	6 543 887€
Nombre d'agents en ETP	141,70	141,05	142,38	139,87	137,23

Les frais de personnel représentent 6 543 887€ en 2025, dont environ 30% de charges patronales.

En matière d'avantages en nature, 4 logements sont attribués pour nécessité absolue de service.

Enfin, en ce qui concerne le temps de travail, il convient de préciser que la Ville met en œuvre les 1 607 heures, dans sa plus stricte définition depuis 2022.

Pour l'exercice 2026 les frais de personnel s'annoncent en hausse d'environ 6% par rapport au CFU 2025, notamment pour couvrir de nouveaux recrutements (bâtiment, direction de pôle, voirie), l'augmentation du taux de cotisation CNRACL (100 000€ en 2026), ainsi que 1% au titre du GVT.

➤ **La maîtrise des taux de fiscalité pour garantir le pouvoir d'achat des Mussipontains**

Le budget 2026 sera construit sur une hypothèse de stabilité des taux.

Compte tenu de la revalorisation de ces bases (sur une hypothèse de +0,8%), le produit attendu à ce jour pour 2026 est de l'ordre de 5 788 400 € contre 5 741 462€ perçus en 2025.

→ L'évolution des dotations

Dans l'attente des mesures qui seront prévues par le projet de loi de finances 2026, il sera proposé d'inscrire les recettes de dotations de l'Etat en se basant sur les montants perçus en 2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	695 172€	632 897€	619 658€	609 549€	560 904€
DSU	359 676€	375 725€	390 347€	416 372€	438 109€
Total	1 054 848€	1 008 622€	1 010 005€	1 025 921€	999 013€

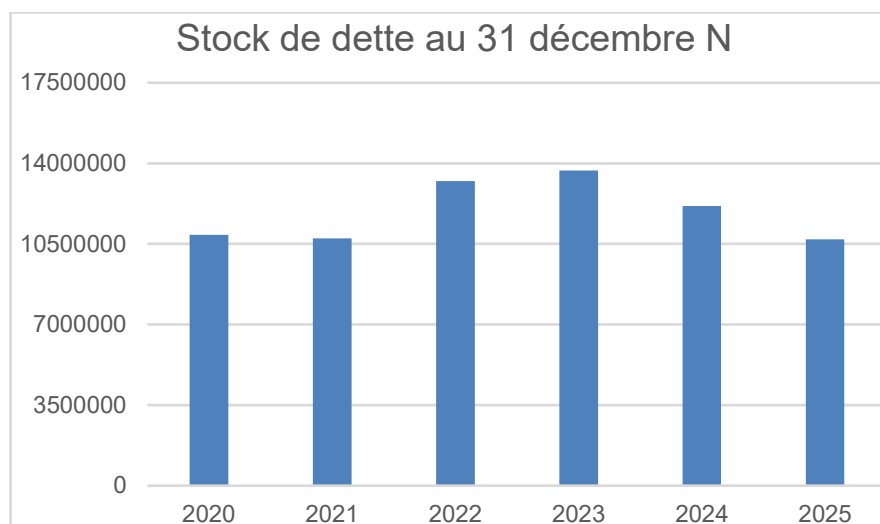
B. Un niveau d'épargne maîtrisé grâce à une bonne gestion de la section de fonctionnement tout en assumant une enveloppe d'investissement ambitieuse

➤ Une dette contenue et sécurisée

L'encours de dette est peu exposé aux aléas des marchés financiers compte tenu de la structure de la dette au 1^{er} janvier 2026 :

Charte Gissler 1A → 97,83% (soit 10 465 788,22€)
Charte Gissler 1B → 2,17% (soit 231 952,89€)

Les contrats à taux variables représentent seulement 4,04% de l'encours.



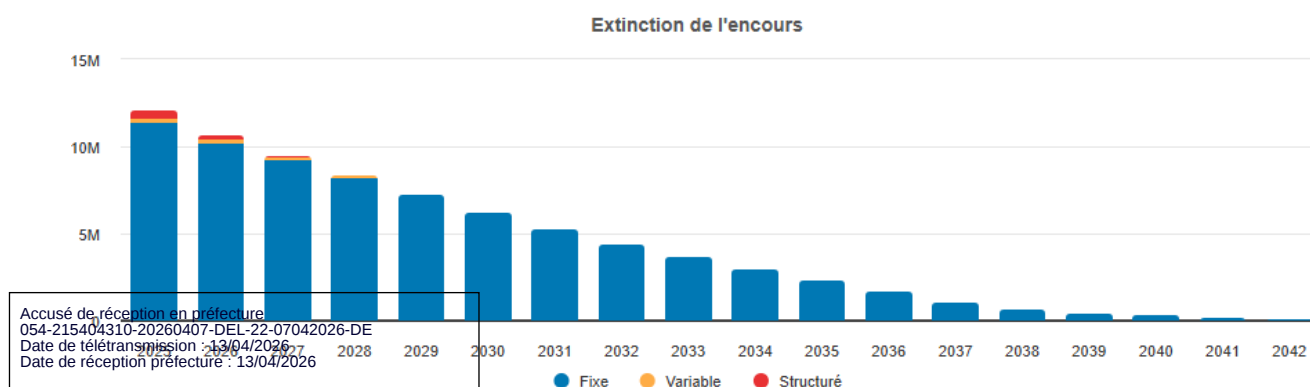
La volonté en 2026 est de contracter un nouvel emprunt raisonnable.

Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2024 ni en 2025.

	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 31/12	13 235 355€	13 683 762€	12 144 792€	10 697 741€
Dette par habitant	916 €	941 €	830 €	731 €

Pour une parfaite information, la moyenne nationale était en 2024 (dernier chiffre connu) de 828€ pour les communes de 10 000 à 30 000 habitants.

La maîtrise du niveau d'endettement constitue un enjeu fort de la stratégie budgétaire.



➤ Les autres recettes d'investissement

En 2025, le niveau de subvention atteint plus de 3 462 000 € (près de 1 232 000 € réalisés et plus de 2 230 000€ en restes à réaliser). **La forte mobilisation de la municipalité renforcée par un travail constatant des services sur les subventions en 2024 et 2025 a permis à la ville de ne pas mobiliser d'emprunt complémentaire ni de ligne de trésorerie.**

En 2026, les recettes d'investissement devraient comprendre notamment :

- Pour le FCTVA : 1 400 000€
- Pour la Taxe d'Aménagement : 120 000€
- Pour les amendes de police : 100 000€
- Pour les subventions reçues : près de 1 200 000€ de subventions notifiées et sans doute plus de 2 000 000€ de subventions à mobiliser sur les nouveaux projets notamment.

Il convient de souligner que ce dernier poste de recettes est particulièrement important. Cela démontre que les différents projets menés cette année par la Ville trouvent un écho largement favorable auprès des principaux financeurs.

➤ Un programme d'investissement particulièrement dynamique avec de nombreux projets qui se concrétisent

L'ensemble des dépenses d'équipement (comptes 20, 21 et 23) du seul budget principal devrait se situer à près de 4 500 000 €.

C. Le budget annexe de l'eau

Les investissements se poursuivront cette année encore avant le transfert de ce budget à la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson au 1^{er} janvier 2027.

III. LES PROJETS 2026

1. Enseignement

En 2026, la Ville poursuivra le déploiement du numérique dans les écoles ainsi que le renouvellement des matériels, pour un montant de **20 000 €**.

La réorganisation du périscolaire mise en œuvre depuis la rentrée 2025-2026 sera complétée, pour un budget estimé à **130 000 €** en 2026.

Divers travaux seront engagés pour **25 000€**.

Accusé de réception en préfecture
054-2134043-10-2026-04-2026-00
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

2. Efficacité énergétique

En matière d'efficacité énergétique et d'entretien du patrimoine bâti, plusieurs opérations seront engagées ou poursuivies en 2026.

Les travaux de rénovation du Centre Social seront complétés par la réfection de la toiture, pour un montant de **80 000 €**. La toiture du marché couvert fera également l'objet d'une réfection afin de résorber des fuites, pour un coût estimé à **70 000 €**.

La modernisation de l'éclairage public se poursuivra en 2026, avec une enveloppe de **163 500 €** (Saut du Cerf, Home, Houdemon, Boulevard Ney, passages piétons).

Le site Bardot bénéficiera par ailleurs d'une enveloppe de travaux de **48 000 €** (Contrôle d'accès 6000€, Cage escalier 20 000€, SSI 22 000€). Enfin, la Maison des Sociétés fera l'objet de travaux à hauteur de **30 000 €** (Portes vitrées et cuisine).

3. Cadre de vie

La Ville poursuivra ses actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Le renouvellement de caméras de vidéoprotection sera également engagé, pour un montant de **20 000 €**.

Des aménagements urbains seront réalisés autour du bassin d'aviron et au centre-ville.

4. Voirie

La rénovation et l'aménagement de la voirie bénéficieront en 2026 d'un programme de près de **1,8 M€**, comprenant notamment les opérations suivantes :

- aménagement de la rue Fabvier,
- aménagement de la rue de l'Imagerie,
- travaux de défense incendie chemin de Booz,
- aménagement des rues Pont Issole, des Pénitents et de la Planchotte,
- travaux de rénovation imputés en fonctionnement.

5. Culture et jeunesse

La collectivité entend maintenir les moyens nécessaires au soutien de la politique culturelle municipale, notamment à travers les estivales, les festivals, les expositions, la saison culturelle et les concerts.

Des travaux seront également réalisés au Musée pour un montant de **17 000 €** (étalement cave 7 000€ et porte 10 000€) ainsi que dans les églises pour **62 500 €**, notamment pour le chauffage de Saint-Martin (50 000€) et la cloche de Saint-Laurent (12 500€). Un diagnostic structurel de l'église Saint-Martin sera par ailleurs engagé pour un montant de **65 000 €**.

En matière de jeunesse, la Ville poursuivra la mise en œuvre de projets et d'animations, parmi lesquels :

- les chantiers jeunes et éducatifs ;
- le développement d'actions à la Maison de la Jeunesse et dans le cadre du réseau 15-

20 ;

- le soutien aux projets du Conseil municipal des enfants élu en 2024, avec une enveloppe de **15 000 €** ;
- l'installation d'aires de jeux pour un montant de **30 000 €**.

6. Sport et tourisme

La municipalité poursuivra en 2026 l'entretien et l'amélioration de ses infrastructures sportives, notamment à l'Île d'Esch.

Sont ainsi programmés :

- la réhabilitation des terrains de rugby, afin de répondre aux normes fédérales en vigueur,
- le remplacement des tribunes du terrain de football d'honneur par des tribunes modulaires modernes et fonctionnelles.

Par ailleurs, la construction du bâtiment d'accueil du bassin d'aviron, composé de deux hangars à bateaux, de vestiaires, de salles d'activités et d'équipements, sera achevée en 2026.

L'ensemble de ces projets fera l'objet d'une recherche active de financements auprès des partenaires habituels de la collectivité.

7. Accompagnement social – Politique de la Ville

Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire communal, en lien avec les institutions publiques et privées. À ce titre, il met en œuvre différentes missions, légales et facultatives, directement orientées vers les publics concernés.

Le C.C.A.S. de Pont-à-Mousson regroupe plusieurs services intervenant dans différents champs de la politique sociale locale. En tant que gestionnaire de plusieurs équipements, il intervient de la petite enfance, par l'intermédiaire du LAEP *Le Petit Prince*, à l'accompagnement du vieillissement au sein de la Résidence autonomie Philippe de Gueldre, en passant par l'insertion professionnelle avec le chantier d'insertion *Emploi Futur au Présent*.

L'accompagnement des personnes les plus fragiles demeure également au cœur de son action. Une équipe de travailleurs sociaux est à la disposition des Mussipontaines et des Mussipontains qui en font la demande. Une commission permanente d'aides sociales facultatives peut en outre accorder des aides alimentaires et/ou financières aux personnes en difficulté.

Le projet de réhabilitation de la Résidence Philippe de Gueldre se poursuivra en 2026.

En conclusion, en 2026 :

- **un niveau d'investissement toujours soutenu,**
- **une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement,**
- **une recherche toujours offensive des subventions,**
- **une stabilité des taux,**
- **tout en contenant la dette de la commune.**